

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU

Séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu tenue dans la salle multifonctionnelle au 126 rang de l'Église, le jeudi 16 décembre deux mille vingt et un à dix-neuf heures.

Sont présents : Mme Marguerite Desrosiers, mairesse
Mme Véronique Dufresne, conseillère no 1
Mme Isabelle Houle, conseillère no 2
Mme Mélanie Hardy, conseillère no 3
M. Gilles Bernier, conseiller no 5
Mme Sylvie Viens, conseillère no 6

Sont absents: M. William McMahon, conseiller no 4

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse.

Cette séance extraordinaire fut convoquée par un avis affiché le 7 décembre 2021 et par un avis spécial remis aux élus municipaux en date du 6 décembre 2021.

Le but de cette séance est de se conformer à l'article 956 du code municipal aux fins d'étudier et d'adopter, s'il y a lieu, les prévisions budgétaires pour l'année 2022 ainsi que le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par Mme Marguerite Desrosiers, mairesse, de Saint-Marcel-de-Richelieu, Julie Hébert, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

21-12-216 L'avis de convocation et l'ordre du jour étant signifiés à tous les membres du conseil, il est proposé par madame Véronique Dufresne, appuyée par madame Isabelle Houle et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté.

3. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022

21-12-217 Suite à la lecture des prévisions budgétaires pour l'année 2022, il est proposé par madame Véronique Dufresne, appuyée par madame Mélanie Hardy et il est résolu que les prévisions budgétaires pour 2022 soient adoptées telles que présentées.

Madame Sylvie Viens, conseillère #6, n'est pas en accord avec le taux établis à 0,70\$. Elle aurait opté pour un taux mitoyen de 0,65\$ fixe.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

4. ADOPTION DU PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2022-2023-2024

21-12-218 Suite à la présentation du programme des dépenses en immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024, il est proposé par madame Sylvie Viens, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que ledit programme soit adopté tel que présenté.

5 . PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Marguerite Desrosiers, mairesse, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil. Les questions portent exclusivement sur le budget et le programme d'immobilisation.

6 . LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

21-12-219 Il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par madame Véronique Dufresne et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 19h10.

Mairesse

Directrice générale